

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 6 juillet 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
30/06/2023

Elus en exercice 13
Présents 8
Procuration 4
Votants : 12

Délibération n°
DEL202330

Objet
**Administration
Générale**
Travaux d'aménagement
de la placette rue de La
Platé
Convention Ville de
Castres / C.C.A.S.
relative à la délégation
de la maîtrise d'œuvre

Etaient présents : Mme Bernadette BARLERIN, Mme Fatiha REIKI, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :

M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Catherine FARRENQ
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :

Mme Baya ALGAY
Mme Fatiha REIKI
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :

M. Guillaume ARCESE

Par délibération en date du 14 février 2023, la Ville de Castres a cédé au C.C.A.S une emprise d'une superficie de 332 m² à extraire de la parcelle cadastrée n°219 et du lot n°173 de la copropriété de La Platé afin d'aménager le parvis de l'Espace Seniors et l'a autorisé à débiter les travaux avant la signature de l'acte authentique.

Par décision en date du 28 février 2023, le C.C.A.S. a attribué le marché d'aménagement de la placette rue de La Platé à la société COLAS France sise ZI de Jarlard 35 rue Henri Moissan 81000 ALBI pour un montant de 172 215,31 € HT soit 206 658,37 € TTC.

Le suivi de l'exécution de ces travaux nécessitant une expertise, le C.C.A.S souhaite déléguer la mission de maîtrise d'œuvre aux services de la Ville de Castres à titre gratuit.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le C.C.A.S.

Les missions VISA, DET et AOR de maîtrise d'œuvre des travaux seront assurées par les services techniques de la Ville de Castres, service Études Architecture et Aménagement.

Il y a lieu d'établir une convention afin de préciser les modalités de réalisation de cette mission de maîtrise d'œuvre par les services de la Ville de Castres.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'approuver la présente convention ;
- d'autoriser Madame la Vice-Présidente à la signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la présente convention établie avec la Ville de Castres pour la réalisation de la mission de Maîtrise d'Œuvre des travaux d'aménagement de la Placette rue de La Platé,
- autorise Madame la Vice-Présidente à la signer.

Le 06/07/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 17/07/2023
Publié le 19/07/2023



Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 6 juillet 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
30/06/2023

Elus en exercice 13
Présents 8
Procuration 4
Votants : 12

Délibération n°
DEL202331

Objet
Finances
Produits irrécouvrables
Admission en non-valeur

Etaient présents : Mme Bernadette BARLERIN, Mme Fatiha REIKI, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :

M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Catherine FARRENQ
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :

Mme Baya ALGAY
Mme Fatiha REIKI
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :

M. Guillaume ARCESE

Monsieur le Comptable Public n'a pu effectuer le recouvrement des sommes détaillées ci-dessous :

- Exercice 2017 :
 - o Impayés portage de repas à domicile pour Monsieur Claude BONNET pour la somme de 173.46 €.
 - o Impayés caution + frais logements pour Monsieur Etienne JOURDIA pour la somme de 189.98 €
- Exercice 2018 :
 - o Impayés restauration avril 2018 pour Monsieur Pierre COSSART pour la somme de 92.32 €.
 - o Impayés portage de repas à domicile septembre 2018 pour Madame Anne-Marie HOUTMAN pour la somme de 172.00 €
 - o Impayé loyer logement mars 2018 pour Madame Simone ILHE pour la somme de 245.05 €
- Exercice 2019 :
 - o Impayés portage de repas février-mars-avril 2019 pour Madame Fouzia JEMAA pour la somme de 481.60 €
- Exercice 2020 :
 - o Impayé restauration mars 2020 pour Madame Jeanine BELLINI pour la somme de 90.90 €
 - o Impayé loyer logement juillet 2020 pour Monsieur Guy BENAS pour la somme de 265.42 €
- Exercice 2021 :
 - o Impayé loyer logement août 2021 pour Madame Danielle AUGUET pour la somme de 266.85 €
 - o Impayé repas à domicile août 2021 pour Monsieur René MICHEL pour la somme de 98.01 €
- Exercice 2022 :
 - o Impayé portage de repas décembre 2021 pour Madame Huguette DOLADE pour la somme de 0.20 €

Montant des impayés : 2075.79 euros.

En conséquence, il convient d'annuler ces créances pour une admission en non-valeur de ces produits.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- admet en non-valeur les produits irrécouvrables indiqués ci-dessus, pour un montant de 2075.79 euros ;
- inscrit la dépense correspondante à l'article 6541 du budget concerné, exercice 2023.

06/07/2023

Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 17/07/2023

Publié le 17/07/2023



Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 6 juillet 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
30/06/2023

Elus en exercice 13
Présents 8
Procurations 4
Votants : 12

Délibération n°
DEL202332

Objet
Finances
Fixation des
participations aux
animations 2023/2024

Etaient présents : Mme Bernadette BARLERIN, Mme Fatiha REIKI, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :

M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Catherine FARRENQ
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :

Mme Baya ALGAY
Mme Fatiha REIKI
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :

M. Guillaume ARCESE

Par délibération du 30 juin 2022, le Conseil d'Administration a fixé pour la saison 2022/2023, le montant des participations aux animations telles que bals, concours de belote ou jeux de société, lotos, sorties, etc.

La participation financière pour les animations diverses s'établit ainsi :

- concours belote, pétanque, autres jeux, loto (3 cartons), petites sorties, après-midi dansants) 5,00€ ;
- bal festif 5,80€ ;
- ticket de tombola 1,50€.

Pour l'année 2023/2024, il est proposé de maintenir ces tarifs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe la participation aux animations organisées par l'Espace Seniors de La Platé, comme indiqué ci-dessus.
- décide d'imputer les recettes correspondantes à l'article 7062 du budget concerné.

Le 06/07/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 17/07/2023
Publié le 17/07/2023




Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 6 juillet 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
30/06/2023

Elus en exercice 13
Présents 8
Procurations 4
Votants : 12

Délibération n°
DEL202333

Objet
Personnel
Convention des
ateliers Pilates, Gymball
et stretching
Saison 2023 / 2024
S. EREMBERT

Etaient présents : Mme Bernadette BARLERIN, Mme Fatiha REIKI, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Catherine FARRENQ
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Fatiha REIKI
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Sandrine EREMBERT pour l'animation de quatre ateliers par semaine, du 4 septembre 2023 au 28 juin 2024.

Ces ateliers auront lieu selon le calendrier suivant, hors vacances scolaires :

- Pilates, le lundi de 14h30 à 15h30, le jeudi de 11h00 à 12h00 et de 14h à 15h ;
- Gymball, le jeudi de 15h00 à 16h00 ;
- Stretching, le lundi de 15h30 à 16h30.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée. Le prestataire sera rémunéré sur présentation d'un état récapitulatif mensuel en fonction des ateliers effectivement réalisés.

La rémunération est fixée sur la base de 35€ T.T.C. par heure.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de fonctionnement et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen de crédits inscrits au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve la convention avec Madame Sandrine EREMBERT pour l'animation de l'atelier Gymnastique (Pilates) de l'Espace Seniors de La Platé, à compter du 4 septembre 2023 et jusqu'au 28 juin 2024 aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'imputer la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 06/07/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 11/07/2023
Publié le 11/07/2023




Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 6 juillet 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
30/06/2023

Elus en exercice 13
Présents 8
Procurations 4
Votants : 12

Délibération n°
DEL202334

Objet
Personnel
Convention des ateliers
Gymnastique, Zumba et
Gym sur chaise
Saison 2023 / 2024
V. CONAN

Etaient présents : Mme Bernadette BARLERIN, Mme Fatiha REIKI, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Catherine FARRENQ
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Fatiha REIKI
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de la Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Virginie CONAN pour l'animation des ateliers Gymnastique et Zumba du 4 septembre 2023 au 28 juin 2024.

Ces ateliers auront lieu selon le calendrier suivant, hors vacances scolaires :

- Gymnastique : le lundi de 9h00 à 10h00, le mardi de 9h00 à 10h00, de 10h00 à 11h00, de 11h00 à 12h00, le mercredi de 9h00 à 10h00, le vendredi de 9h00 à 10h00, de 10h00 à 11h00 ;
- Zumba : le lundi de 14h00 à 15h00 ;
- Gymnastique sur chaise : le vendredi de 11h00 à 12h00.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée. Le prestataire sera rémunéré sur présentation d'un état récapitulatif mensuel en fonction des ateliers effectivement réalisés. La rémunération est fixée sur la base de 33€ T.T.C. par heure.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de fonctionnement et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen de crédits inscrits au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Virginie CONAN pour l'animation de l'atelier Gymnastique et Zumba de l'Espace Seniors de la Platé, à compter du 4 septembre 2023 et jusqu'au 28 juin 2024 aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'imputer la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 06/07/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 17/07/2023

Publié le 17/07/2023



Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 6 juillet 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
30/06/2023

Elus en exercice 13
Présents 8
Procurations 4
Votants : 12

Délibération n°
DEL202335

Objet
Personnel
Convention des ateliers
Forme et bien-être,
BungyPump et Sport-
Santé
Saison 2023 / 2024
Unisforme

Etaient présents : Mme Bernadette BARLERIN, Mme Fatiha REIKI, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Catherine FARRENQ
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Fatiha REIKI
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de la Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Unisforme pour l'animation des ateliers Forme et Bien-être, BungyPump, et Sport-Santé du 4 septembre 2023 au 28 juin 2024.

Ces ateliers auront lieu selon le calendrier suivant, hors vacances scolaires :

- Atelier Forme et bien-être, le mardi de 14h45 à 15h45, de 15h45 à 16h45, et le jeudi de 9h00 à 10h00 ;
- BungyPump, le jeudi de 10h30 à 11h30 ;
- Atelier Sport-Santé, le mercredi de 13h30 à 14h30.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée. Le prestataire sera rémunéré sur présentation d'un état récapitulatif mensuel en fonction des ateliers effectivement réalisés.

La rémunération est fixée sur la base de 40€ T.T.C. par heure.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de fonctionnement et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen de crédits inscrits au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Unisforme pour l'animation de l'atelier Forme et Bien-Etre de l'Espace Seniors de La Platé, à compter du 4 septembre 2023 et jusqu'au 28 juin 2024 aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'imputer la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 17/07/2023

Publié le 17/07/2023



Le 06/07/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 6 juillet 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
30/06/2023

Elus en exercice 13
Présents 8
Procurations 4
Votants : 12

Délibération n°
DEL202336

Objet
Personnel
Convention pour
l'atelier Yoga
Saison 2023 / 2024
C. SAWRUK

Etaient présents : Mme Bernadette BARLERIN, Mme Fatiha REIKI, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Catherine FARRENQ
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Fatiha REIKI
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Coralie SAWRUK pour l'animation de l'atelier yoga et yoga sur chaise du 4 septembre 2023 au 28 juin 2024.

Ces ateliers auront lieu selon le calendrier suivant, hors vacances scolaires :
- yoga, le lundi de 10h00 à 11h00, le mardi de 09h00 à 10h00 et de 10h00 à 11h00 ;
- yoga sur chaise le lundi de 11h00 à 12h00.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée. Le prestataire sera rémunéré sur présentation d'un état récapitulatif mensuel en fonction des ateliers effectivement réalisés.

La rémunération est fixée sur la base de 40,00€ T.T.C. par heure.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de fonctionnement et d'autoriser Monsieur le Président à le signer. Le financement de la dépense est assuré au moyen de crédits inscrits au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Coralie SAWRUK pour l'animation de l'atelier yoga de l'Espace Seniors de La Platé, à compter du 4 septembre 2023 et jusqu'au 28 juin 2024 aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'imputer la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 06/07/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 17/07/2023
Publié le 17/07/2023




Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 6 juillet 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
30/06/2023

Elus en exercice 13
Présents 8
Procurations 4
Votants : 12

Délibération n°
DEL202337

Objet
Personnel
Convention de
l'atelier Sophrologie
Saison 2023 / 2024
B. TRENTO

Etaient présents : Mme Bernadette BARLERIN, Mme Fatiha REIKI, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Catherine FARRENQ
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Fatiha REIKI
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Bénédicte TRENTO pour l'animation de l'atelier sophrologie du 4 septembre 2023 au 28 juin 2024.

Ces ateliers auront lieu selon le calendrier suivant, hors vacances scolaires :
- le lundi de 9h00 à 10h00, de 10h00 à 11h00 et de 11h00 à 12h00 ;
- le mercredi de 10h00 à 11h00 et de 11h00 à 12h00.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée. Le prestataire sera rémunéré sur présentation d'un état récapitulatif mensuel en fonction des ateliers effectivement réalisés.

La rémunération est fixée sur la base de 30€ T.T.C. par heure.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de fonctionnement et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen de crédits inscrits au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Bénédicte TRENTO pour l'animation de l'atelier sophrologie de l'Espace Seniors de La Platé, à compter du 4 septembre 2023 et jusqu'au 28 juin 2024 aux conditions ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'imputer la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 06/07/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 17/07/2023

Publié le 17/07/2023



Pascal BUGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 6 juillet 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
30/06/2023

Elus en exercice 13
Présents 8
Procurations 4
Votants : 12

Délibération n°
DEL202338

Objet
Personnel
Convention de
l'atelier Qi Gong
Saison 2023 / 2024
D. KWIATKOWSKI

Etaient présents : Mme Bernadette BARLERIN, Mme Fatiha REIKI, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Catherine FARRENQ
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Fatiha REIKI
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Dominique KWIATKOWSKI pour l'animation de l'atelier Qi Gong et respiration et gestion du stress du 4 septembre 2023 au 28 juin 2024.

Ces ateliers auront lieu selon le calendrier suivant, hors vacances scolaires :
- Qi Gong, le mardi de 11h à 12h00 et de 15h00 à 16h00 ;
- Respiration et gestion du stress, le mardi de 14h00 à 15h00.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée. Le prestataire sera rémunéré sur présentation d'un état récapitulatif mensuel en fonction des ateliers effectivement réalisés. La rémunération est fixée sur la base de 40€ T.T.C. par heure.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de fonctionnement et d'autoriser Monsieur le Président à le signer. Le financement de la dépense est assuré au moyen de crédits inscrits au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,
- approuve la convention avec Madame Dominique KWIATKOWSKI pour l'animation de l'atelier Qi Gong de l'Espace Seniors de La Platé, à compter du 4 septembre 2023 et jusqu'au 28 juin 2024 aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'imputer la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 06/07/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 17/07/2023
Publié le 17/07/2023



Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 6 juillet 2023 à 13H30

Convocation
30/06/2023

Elus en exercice 13
Présents 8
Procuration 4
Votants : 12

Présidente : Madame Baya ALGAY

Délibération n°
DEL202339

Etaient présents : Mme Bernadette BARLERIN, Mme Fatiha REIKI, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Objet
Personnel
Convention de
l'atelier Mémoire
Saison 2023 / 2024
M. FUENTES

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Catherine FARRENQ
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Fatiha REIKI
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Morgane FUENTES pour l'animation de l'atelier Mémoire du 4 septembre 2023 au 28 juin 2024.

Ces ateliers auront lieu selon le calendrier suivant, hors vacances scolaires :
- le mardi de 9h00 à 10h30 et de 10h30 à 12h00 ;
- le vendredi de 9h00 à 10h30.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée. Le prestataire sera rémunéré sur présentation d'un état récapitulatif mensuel en fonction des ateliers effectivement réalisés.

La rémunération est fixée sur la base de 40€ T.T.C. par heure.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de fonctionnement et d'autoriser Monsieur le Président à le signer. Le financement de la dépense est assuré au moyen de crédits inscrits au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,
- approuve la convention avec Madame Morgane FUENTES pour l'animation de l'atelier Mémoire de l'Espace Seniors de La Platé, à compter du 4 septembre 2023 et jusqu'au 28 juin 2024 aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'imputer la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 06/07/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 11/07/2023

Publié le 11/07/2023



Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 6 juillet 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
30/06/2023

Elus en exercice 13
Présents 8
Procurations 4
Votants : 12

Délibération n°
DEL202340

Objet
Personnel
Convention de
l'atelier Arts plastiques
Saison 2023 / 2024
E. DELETANG

Etaient présents : Mme Bernadette BARLERIN, Mme Fatiha REIKI, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Catherine FARRENQ
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Fatiha REIKI
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Elisabeth DELETANG pour l'animation de l'atelier d'Arts plastiques du 4 septembre 2023 au 28 juin 2024.

Ces ateliers auront lieu, le mercredi de 14h00 à 16h30 et le vendredi de 14h00 à 16h30, hors vacances scolaires.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée. Le prestataire sera rémunéré sur présentation d'un état récapitulatif mensuel en fonction des ateliers effectivement réalisés.

La rémunération est fixée sur la base de 35€ T.T.C. par heure.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de fonctionnement et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen de crédits inscrits au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Elisabeth DELETANG pour l'animation de l'atelier Arts Plastiques de l'Espace Seniors de la Platé, à compter du 4 septembre 2023 et jusqu'au 28 juin 2024 aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'imputer la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 06/07/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture

le 11/07/2023

Publié le 11/07/2023



Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 6 juillet 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
30/06/2023

Elus en exercice 13
Présents 8
Procurations 4
Votants : 12

Délibération n°
DEL202341

Objet
Personnel
Convention de
l'atelier Théâtre
Saison 2023 / 2024
M.C. ASCOLA

Etaient présents : Mme Bernadette BARLERIN, Mme Fatiha REIKI, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Catherine FARRENQ
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Fatiha REIKI
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Marie-Claude ASCOLA pour l'animation de l'atelier théâtre du 4 septembre 2023 au 28 juin 2024.

Ces ateliers auront lieu le vendredi de 14h00 à 16h00, hors vacances scolaires.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée. Le prestataire sera rémunéré sur présentation d'un état récapitulatif mensuel en fonction des ateliers effectivement réalisés.

La rémunération est fixée sur la base de 30€ T.T.C. par heure.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de fonctionnement et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen de crédits inscrits au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Marie-Claude ASCOLA pour l'animation de l'atelier théâtre de l'Espace Seniors de La Platé, à compter du 4 septembre 2023 et jusqu'au 28 juin 2024 aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'imputer la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 06/07/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 17/07/2023
Publié le 19/07/2023



Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 6 juillet 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
30/06/2023

Elus en exercice 13
Présents 8
Procurations 4
Votants : 12

Délibération n°
DEL202342

Objet
Personnel
Convention de
l'atelier
Danses Latines
Saison 2023 / 2024
N. MONSARRAT

Etaient présents : Mme Bernadette BARLERIN, Mme Fatiha REIKI, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Catherine FARRENQ
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Fatiha REIKI
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Nathalie MONSARRAT pour l'animation de l'atelier Danses Latines du 4 septembre 2023 au 28 juin 2024.

Ces ateliers auront lieu le jeudi de 10h00 à 12h00, hors vacances scolaires.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée. Le prestataire sera rémunéré sur présentation d'un état récapitulatif mensuel en fonction des ateliers effectivement réalisés.

La rémunération est fixée sur la base de 35€ T.T.C. par heure.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de fonctionnement et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen de crédits inscrits au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

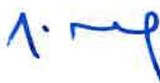
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Nathalie MONSARRAT pour l'animation de l'atelier Danses Latines de l'Espace Seniors de La Platé, à compter du 4 septembre 2023 et jusqu'au 28 juin 2024 aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'imputer la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Le 06/07/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 19/07/2023
Publié le 19/07/2023




Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 6 juillet 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
30/06/2023

Elus en exercice 13
Présents 8
Procurations 4
Votants : 12

Délibération n°
DEL202343

Objet
Personnel
Convention de
l'atelier Crossfit
Saison 2023 / 2024
L'Atelier CROSSFIT

Etaient présents : Mme Bernadette BARLERIN, Mme Fatiha REIKI, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Catherine FARRENQ
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Fatiha REIKI
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec « L'Atelier Crossfit » pour l'animation de l'atelier Crossfit du 4 septembre 2023 au 28 juin 2024.

Ces ateliers auront lieu le jeudi de 11h00 à 12h00, hors vacances scolaires dans les locaux de « L'Atelier Crossfit » situés au 8 impasse François Arago à Castres.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée. Le prestataire sera rémunéré sur présentation d'un état récapitulatif mensuel en fonction des ateliers effectivement réalisés.

La rémunération est fixée sur la base de 50€ T.T.C. par heure.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de fonctionnement et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen de crédits inscrits au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec « L'Atelier Crossfit » pour l'animation de l'atelier Crossfit de l'Espace Seniors de La Platé, à compter du 4 septembre 2023 et jusqu'au 28 juin 2024 aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'imputer la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture

le 12/07/2023

Publié le 12/07/2023



Le 06/07/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 6 juillet 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
30/06/2023

Elus en exercice 13
Présents 8
Procurations 4
Votants : 12

Délibération n°
DEL202344

Objet
Personnel
Convention des
ateliers d'espagnol et
d'anglais
Saison 2023 / 2024
A. DE MARINIS

Etaient présents : Mme Bernadette BARLERIN, Mme Fatiha REIKI, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :
M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Catherine FARRENQ
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :
Mme Baya ALGAY
Mme Fatiha REIKI
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :
M. Guillaume ARCESE

Le Centre Communal d'Action Sociale propose diverses activités au sein de l'Espace Seniors de La Platé. Pour assurer ces ateliers, le C.C.A.S. a recours à des prestataires.

Il est proposé d'établir une convention avec Madame Anna DE MARINIS pour l'animation des ateliers d'espagnol et d'anglais du 4 septembre 2023 au 28 juin 2024.

Ces ateliers auront lieu selon le calendrier suivant, hors vacances scolaires :

- Espagnol, le mardi de 14h00 à 15h00 ;
- Anglais, le jeudi de 13h30 à 14h30 et de 14h45 à 15h45.

Le Centre Communal d'Action Sociale n'assurera le financement que si la prestation est effectivement dispensée. Le prestataire sera rémunéré sur présentation d'un état récapitulatif mensuel en fonction des ateliers effectivement réalisés.

La rémunération est fixée sur la base de 35€ T.T.C. par heure.

Il est proposé d'approuver ce projet de convention de fonctionnement et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Le financement de la dépense est assuré au moyen de crédits inscrits au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Madame Anna DE MARINIS pour l'animation des ateliers d'espagnol et d'anglais de l'Espace Seniors de La Platé, à compter du 4 septembre 2023 et jusqu'au 28 juin 2024 aux conditions ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante ;
- décide d'imputer la dépense correspondante à l'article 6288 du budget concerné.

Reçu à la Préfecture
le 17/07/2023

Publié le 17/07/2023



Le 06/07/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 6 juillet 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
30/06/2023

Elus en exercice 13
Présents 8
Procuration 4
Votants : 12

Délibération n°
DEL202345

Objet
Animation
Convention ASPF/CCAS
Mise à disposition d'une
salle à l'Espace Séniors
de La Platé
Saison 2023/2024

Etaient présents : Mme Bernadette BARLERIN, Mme Fatiha REIKI, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :

M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Catherine FARRENQ
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :

Mme Baya ALGAY
Mme Fatiha REIKI
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :

M. Guillaume ARCESE

L'Association Sportive Pierre Fabre sollicite auprès du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) la mise à disposition d'une salle à l'Espace Seniors de la Platé, afin d'organiser une activité sportive liée à des cours de gymnastique et réservée aux adhérents de l'A.S.P.F. pour la saison 2023/2024.

Aussi, compte tenu de la disponibilité des locaux, il est proposé d'attribuer les créneaux horaires suivants :

- le lundi / mardi / jeudi / vendredi de 12h30 à 13h15,
- le mercredi 12h20 à 13h20,

Ce prêt est consenti à compter du mois de septembre 2023 jusqu'au mois de juin 2024 avec une participation forfaitaire de 100 € par mois.

Cette animation se déroulera sous la responsabilité de l'animateur de l'atelier. Il contrôlera notamment :

- le bon déroulement des activités et veillera à ne pas perturber celles organisées par le C.C.A.S. ;
- la circulation à l'intérieur du bâtiment.

L'animateur veillera à prendre connaissance de la réglementation en vigueur relative aux règles de sécurité concernant les locaux et le matériel mis à disposition.

Il veillera également au respect des lieux. Les éventuels frais de réparation de toute dégradation imputable à l'A.S.P.F., seront à la charge de cette dernière. Enfin, l'A.S.P.F. devra fournir au Centre Communal d'Action Sociale une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Un projet de convention a donc été établi sur ces bases, soumis à l'assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à La majorité,

- approuve aux conditions indiquées ci-dessus, la convention conclue entre l'Association Sportive Pierre Fabre et le C.C.A.S. relative à la mise à disposition de locaux à l'Espace Seniors de la Platé, pour la période de septembre 2023 à juin 2024 ;
- autorise Monsieur le Président à la signer ;
- impute la recette correspondante à l'article 75888 du budget principal.

06/07/2023

Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture

le 17/07/2023

Publié le 17/07/2023



Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 6 juillet 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Convocation
30/06/2022

Elus en exercice 13
Présents 8
Procuration 4
Votants : 12

Délibération n°
DEL202346

Objet
Aide Sociale
Restauration scolaire
Fixation du quotient
familial

Etaient présents : Mme Bernadette BARLERIN, Mme Fatiha REIKI, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :

M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Catherine FARRENQ
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :

Mme Baya ALGAY
Mme Fatiha REIKI
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :

M. Guillaume ARCESE

Par délibération du 16 mars 2023, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a approuvé la revalorisation du quotient familial.

Le SMIC a été augmenté de 2,22% au 1^{er} mai 2023. Il est donc proposé de revaloriser le quotient familial de référence actuellement à 298€.

L'augmentation de 2,22% porte le quotient familial à 305€ (règle de l'arrondi à l'euro supérieur) et s'inscrit dans le Budget principal, fonction 065, nature 651344.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe le quotient familial à 305€.

Le 06/07/2023
Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 17/07/2023
Publié le 17/07/2023



Pascal BUGIS

DEPARTEMENT
DU TARN

Convocation
30/06/2023

Elus en exercice 13
Présents 8
Procurations 4
Votants : 12

Délibération n°
DEL202347

Objet
Aide Sociale
Restauration scolaire
Fixation de la prise en
charge pour l'année
scolaire 2023/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Jeudi 6 juillet 2023 à 13H30

Présidente : Madame Baya ALGAY

Etaient présents : Mme Bernadette BARLERIN, Mme Fatiha REIKI, Mme Isabelle ARNAUD, M. Francis DOUCE, Mme Claire GRAO, Mme Marie Christine ROQUES, Mme Ghislaine RAYNAUD.

Etaient absents :

M. Pascal BUGIS
Mme Catherine COLOMBIE-DESPLAS
Mme Catherine FARRENQ
Mme Odile TALVANDE

Procurations à :

Mme Baya ALGAY
Mme Fatiha REIKI
Mme Marie-Bernadette BARLERIN
Mme Ghislaine RAYNAUD

Etait absent :

M. Guillaume ARCESE

Monsieur le Président propose de réexaminer les conditions d'attribution et le montant des aides aux frais de restauration scolaire des enfants fréquentant les écoles publiques et privées de Castres.

Il rappelle les conditions pour l'année scolaire 2022/2023 :

- quotient familial : 292€ ;
- les tarifs des repas étaient fixés, par tranches, à partir de 1,51€ par enfant ;
- participation laissée à la charge des familles de 0,31€ par repas et par enfant ;
- prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale des frais de restauration scolaire fixée à 1,20€ par repas et par enfant.

Par arrêté de Monsieur le Maire en date du 23 mai 2023, les tarifs des repas pour l'année scolaire 2023/2024 ont été fixés, par tranches, à partir de 1,84€ par enfant. Le quotient familial de référence a été réévalué par délibération du Conseil d'Administration le 06 juillet 2023 et porté à 305€.

Ainsi, pour l'année scolaire 2023/2024, il est proposé de déterminer, comme indiqué ci-après, l'aide du Centre Communal d'Action Sociale :

- quotient familial fixé à 305€ (revalorisé en fonction du SMIC au 1^{er} mai de l'année de référence et arrondi à l'euro supérieur) ;
- participation minimale des familles à 0,64€ par repas et par enfant ;
- prise en charge par le C.C.A.S à hauteur de 1,20€ par repas et par enfant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe les conditions d'attribution et le montant de l'aide aux frais de restauration des enfants de familles à revenus modestes fréquentant les restaurants scolaires des écoles publiques et privées de Castres pour l'année scolaire 2023/2024, comme indiqué ci-dessus ;
- décide d'imputer la dépense correspondante à l'article 65623 du budget concerné.

Le 06/07/2023

Pour Extrait Conforme,
Le Président du C.C.A.S.

Reçu à la Préfecture
le 17/07/2023

Publié
le 17/07/2023




Pascal BUGIS